



DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE
(Pévèle, plaine de la scarpe,
Cambrésis, Hainaut, Thiérache)

Saison 2020-2021

A retourner à la Fédération des Chasseurs avant le 10 septembre 2020

PERDRIX GRISE

NOM - Prénom :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tél :	Port :
N° Adhérent :	

Commune(s)							
Ha de plaine							

CALENDRIER DES MODULATIONS

ATTENTION

POSSIBILITE DE MODULATION DES JOURS DE CHASSE IMPOSES :

Entre le 20 septembre 2019 et le 25 octobre 2020

pour chaque ensemble de parcelles d'un seul tenant dont les droits de chasse sont détenus par le demandeur, constituant un territoire de chasse d'une surface supérieure ou égale à 20 hectares.

Jours imposés	Dates de report (entre le 20/09 et le 25/10)
Dimanche 20 septembre 2020	
Dimanche 27 septembre 2020	
Certifie avec exactitude les renseignements apportés. <u>Joindre un plan au 1/25 000 e du territoire concerné.</u> Date: Signature du demandeur:	Avis de la FDC 59 : Favorable / Défavorable Cachet et signature:

INFORMATIONS

Tout jour mentionné remplace le jour officiel.

Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.